



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENAI
SEANCE DU 12 FEVRIER 2025

Délégués en exercice : 22

Délégués présents : 18

Délégués Excusés : 3

dont Pouvoirs : 3

Délégués absents : 1

Votants : 20

Monsieur le Président s'étant retiré de la séance pour le vote

Date convocation : 06 FEVRIER 2025

Secrétaire de Séance : Roxanne OLIVIER

L'an deux mille vingt-cinq, le douze du mois de février, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC- DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 06 février 2025.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY - Paul CARRERE (+ pouvoir de Claude LABORDE) - Anaïs CADIS — Yannick VILLATORO - Nathalie MOMEN – Isabelle CANTEGREIL – Rose-Marie ABRAHAM - Christelle GUILHEMSAN — Daniel BIREMONT – Roxanne OLIVIER - Hélène COUSSEAU - Michel DOURTHE - Martine GASTON – Didier PLANCKE (+ pouvoir de Jean-Luc DUBROCA) – Nicole DUCOUT (+ Pouvoir de Marc GAILLARD) – Frédéric PRADERE – Jean-Pierre REMY - Monique DUVIGNAU.

Excusés ayant donné pouvoir :

Claude LABORDE a donné pouvoir à Paul CARRERE
Jean-Luc DUBROCA a donné pouvoir à Didier PLANCKE
Marc GAILLARD a donné pouvoir à Nicole DUCOUT

Excusés : Claude Laborde – Jean-Luc DUBROCA – Marc GAILLARD

Absents : Luc SCOGNAMIGLIO -

N° 20/2024

Objet : Vote des Comptes administratifs 2024 – Communauté de Communes du Pays Morcenais, ZAE de Morcenx-la-Nouvelle (Cantegrit et Massip).

**RAPPORTEUR : Paul CARRERE****N° 20/2024****Objet : Vote des Comptes administratifs 2024 – Communauté de Communes du Pays Morcenais, ZAE de Morcenx-la-Nouvelle (Cantegrit et Massip).**

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir désigner un Président de séance. Il propose la candidature de Monsieur Paul CARRERE, vice-président de la commission finances, conformément à l'article 2121- 14 du C.G.C.T.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DESIGNER Paul CARRERE Président de la Séance.

Monsieur Paul CARRERE, Président de la séance, donne lecture des comptes administratifs de l'exercice 2024 de la Communauté de Communes du Pays Morcenais, et des budgets annexes des ZAE communautaires, dressés par Monsieur Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Président de la Communauté de Communes, annexés à la présente délibération avec une note de synthèse.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2024**1 - Budget principal : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS**

Budget Principal	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à Réaliser
INVESTISSEMENT		18 094,51 €	504 355,04
DEPENSES	3 987 705,35 €	1 554 977,33 €	803 281,47
RECETTES	3 987 705,35 €	1 573 071,84 €	298 926,43
FONCTIONNEMENT		2 006 186,57 €	
DEPENSES	9 223 931,63 €	7 430 837,25 €	
RECETTES	9 223 931,63 €	9 437 023,82 €	

2 - Budget annexe : ZAE DU MASSIP

Budget annexe ZAE Massip	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
INVESTISSEMENT		- 88 400,00 €	-
DEPENSES	€ 155 000,00	88.400,00 €	
RECETTES	€ 155 000,00	- €	
FONCTIONNEMENT		- €	
DEPENSES	€ 310 000,00	88 400,00 €	
RECETTES	€ 310 000,00	88 400,00 €	

3 - Budget annexe : ZAE DU CANTEGRIT

Budget annexe ZAE Cantegrit	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
INVESTISSEMENT		65 000,00 €	-
DEPENSES	€ 70 000,00	70 000,00 €	
RECETTES	€ 70 000,00	5 000,00 €	
FONCTIONNEMENT		- €	
DEPENSES	- €	- €	
RECETTES	- €	- €	



Après débats, à mains levées, le Conseil Communautaire, Monsieur Jérôme BAYLAC DOMENGETROY s'étant retiré pour le vote :

DECIDE d'approuver les Comptes Administratifs 2024 du Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays Morcenais

Voix pour * : 20
Voix contre : 0
Abstention : 0

DECIDE d'approuver les Comptes Administratifs 2024 du Budget Annexe de la ZAE de Massip (Morcenx-La-Nouvelle)

Voix pour : 20
Voix contre : 0
Abstention : 0

DECIDE d'approuver les Comptes Administratifs 2024 du Budget Annexe de la ZAE de Cantegrit (Morcenx-La-Nouvelle)

Voix pour : 20
Voix contre : 0
Abstention : 0

PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Budget consolidé	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
INVESTISSEMENT		- 135 305,49	- 504 355,04
DEPENSES	€ 4 212 705,35	€ 1 713 377,33	€ 803 281,47
RECETTES	€ 4 212 705,35	€ 1 578 071,84	€ 298 926,43
FONCTIONNEMENT		2 006 186,57	
DEPENSES	€ 9 533 931,63	€ 7 519 237,25	€ -
RECETTES	€ 9 533 931,63	€ 9 525 423,82	€ -
TOTAL DEPENSES	13 746 636,98 €	9 232 614,58 €	803 281,47 €
TOTAL RECETTES	13 746 636,98 €	11 103 495,66 €	298 926,43 €

Le secrétaire de séance

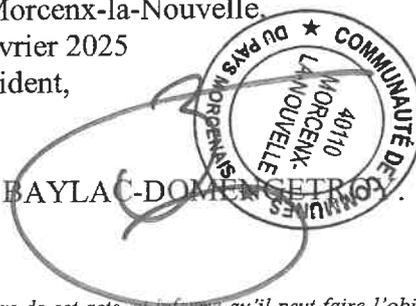
Roxanne OLIVIER

Fait à Morcenx-la-Nouvelle,

le 12 février 2025

Le Président,

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Téléréports citoyens » accessible par le site internet <http://telereports.fr>

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le 14/02/2025

ID : 040-244000691-20250212-2025DELIB20-BF



**NOTE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2024****COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS MORCENAÏS****COMMUNAUTÉ :****Démographie :**

La population INSEE passe de 9587 habitants en 2023 à **9612 habitants en 2024**.

Equilibre financier :

Le Compte Administratif 2024 de la Communauté de Communes présente un excédent de fonctionnement de **2.006.186,57 €** avec un excédent N-1 reporté de 601 099,03 €.

La section d'investissement de l'année présente, elle aussi, un excédent de **18.094,51 €** en partant d'un excédent initial de 477.201,55 €. Il sera reporté en section d'investissement (chapitre 001).

Les restes à réaliser s'élèvent à 803.281,47 € en dépenses et 298.926,43 € en recettes, soit un solde de - 504.355,04 €. L'excédent d'investissement couvre une petite partie des restes à réaliser. Il sera proposé d'affecter 1.406.186,57 € de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement (au 1068). L'excédent de fonctionnement restant sera reporté en section de fonctionnement en 2025 (chapitre 002) pour 600.000,00 €.

Ce résultat est obtenu sans avoir eu besoin de réaliser un emprunt sur 2024.

Fiscalité et dotations de l'Etat :

La Communauté de Communes est maintenant passée à la fiscalité professionnelle unique depuis 4 ans.

Les taux de fiscalité n'ont pas été augmentés en 2024. Avec la revalorisation des bases et l'instauration de la GEMAPI pour équilibrer les dépenses appelées par les syndicats de gestion des cours d'eau, c'est une augmentation des ressources fiscales de 204.619 € qui a été perçue en 2025 (+8,26%).

La fraction de TVA pour 1.291.103 € est en légère progression (+7.194 €)

La Communauté de Communes n'entre plus dans les critères pour bénéficier du FPIC. C'est une perte progressive des 101.365 € perçus en 2023 qui commence dès cette année (- 11690 €).

La Communauté de Communes a aussi perçu de l'IFER en supplément pour 163.458 €, grâce à des régularisations faisant suite à des réclamations. Conformément au pacte financier et fiscal, dans le même temps, la Communauté de Communes a reversé 50% du produit perçu par le bloc intercommunal aux Communes concernées par les attributions de compensation.

Ces ressources ont permis, outre de compenser l'impact de l'inflation, de donner des marges de manœuvre à la Communauté de Communes pour étoffer ses champs d'action (collecte des déchets de venaison, prise en charge des copieurs des écoles) et lui donner



la capacité d'investir dans les années à venir (schéma cyclable, transition énergétique, participation au CIAS pour la future Résidence Autonomie...).

La Dotation Forfaitaire augmente de 11.788 € mais est encore loin d'atteindre le montant qu'elle devrait recevoir (plafonnement de l'évolution : -83.696 €).

Le Fonds Départemental de Compensation de TP augmente de 101.058 € en compensation de la perte du FSI en section d'investissement, contribuant aussi à augmenter la capacité d'autofinancement.

L'ensemble de ces ressources nouvelles permet aussi de maintenir une capacité d'autofinancement de 1.038.816,95 €, suffisante pour couvrir le remboursement du capital de la dette et dégageant une capacité pour financer ses investissements.

Capacité d'autofinancement :

L'épargne brute - hors produits de cession et autres produits et charges exceptionnels - est de 1.744.149,16 €. Elle couvre le remboursement en capital de la dette : 705.332,21 €.

La **CAF nette** est donc positive en 2024 de 1.038.816,95 €.

Elle permet de participer aux dépenses d'équipement qui s'élèvent en 2024 à 838.486,12 €. Les dépenses d'équipement sont aussi financées par les subventions (57.282,80 €), par les ressources propres (FCTVA) pour 125.055,74 €. Aucun emprunt n'a été nécessaire sur l'année.

Cette année, l'excédent global est donc renforcé et passe de 1.628.959,03 € à 2.024.281,08 €.

Endettement :

Fin 2024, la **dette** communautaire du budget principal (dette SYDEC incluse) est passée de 4.340.126,53 € à **3.634.794,32 €**, sans prêt nouveau et avec un remboursement annuel de 705.332,21 €.

La collectivité n'a aucun emprunt toxique et constate donc une baisse de son endettement **de -705.332,21 €**.

Sa capacité de remboursement se situe fin 2024 à **2.08 années** (Dette / épargne brute).

La ligne de trésorerie en cours au 31/12/2023 n'a pas été renouvelée en 2024 compte tenu des excédents constatés.

Les charges de fonctionnement :



Le chapitre 011 « charges à caractère général » est passé de 466.005,52 € à 477.661,20 €, donc quasiment stable compte tenu de l'inflation constatée, preuve des efforts réalisés pour maîtriser les charges de la structure.

Le chapitre 012 « charges de personnels » est passé de 1.687.095,86 € à 1.604.385,38 € diminuant ainsi de -4.9% du fait principalement de la baisse des prestations de services facturées par le SEDHL et le décalage sur 2025 des 2 derniers trimestres.

Les participations ont augmenté. Celle du CIAS de 75.800 € : pour rappel, la subvention 2023 avait été minorée d'autant du fait de recettes qu'il avait exceptionnellement perçu cette année là. Les autres contributions (syndicats) ont augmenté de 24.867 €.

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de **6.53% entre 2020 et 2024 soit en moyenne 1,63% par an**

Pour rappel, la seule inflation est de 13,50% sur cette même période

Des dépenses d'équipement encore inférieures aux objectifs (RAR importants) :

Les dépenses d'équipement s'élèvent en 2024 à **838.486,12 €**, subventionnées à hauteur de **57.282,80 €**.

La répartition des dépenses d'équipement est la suivante :

	Dépensés 2024	RAR
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	11 504,25 €	745,02 €
PARTICIPATION CAPITAL SEM	20 000,00 €	- €
TRAVAUX BATIMENTS DIVERS	39 198,37 €	9 514,67 €
MEDIATHEQUE CENTRALE	35 038,92 €	5 039,90 €
LUDOTHEQUE	6 010,89 €	- €
ACHAT MATERIEL ECOLES	17 381,58 €	- €
RENOVATION VOIRIE	228 013,28 €	123 505,97 €
AIRE GENS DU VOYAGE	47 778,00 €	84 910,74 €
ACHAT MATERIEL DIVERS	97 392,96 €	5 559,92 €
RPE	461,38 €	- €
PISTES CYCLABLES	299 235,57 €	534 000,13 €
PLAN LOCAL URBANISME PLUI	5 609,23 €	23 790,00 €
TRAVAUX TIERS LIEU	- €	1 753,92 €
FOSES	- €	540,00 €
DECHETS DE VENAISON	16 790,44 €	6 433,20 €
ENERGIES RENOUVELABLES	14 071,25 €	7 488,00 €
	838 486,12 €	803 281,47 €

Etat des provisions :

Fin 2024, les provisions pour créances douteuses sont portées à **11.184,51 €**.



En conclusion :

La période 2020-2024 a permis de consolider de façon structurelle les finances de la Communauté de Communes du Pays Morcenais, lui permettant d'envisager sur les années à venir un programme ambitieux, avec plus de 5.000.000 € prévus au schéma cyclable communautaire, la création d'un OPAH en deux phases (Morcenx-la-Nouvelle dans un premier temps, puis l'ensemble des Communes), d'œuvrer pour la transition écologique avec l'installation de panneaux photovoltaïques et le versement de fonds de concours aux Communes de 50.000 € chacune, pour leurs projets vertueux dans ce domaine.

ZAE :

Globalement les budgets ZAE sont temporairement en déficit, essentiellement en raison du stock de terrains non encore vendus. Aucun emprunt n'a été contracté sur ces budgets annexes.

ZAE du Massip :

La ZAE du Massip finit l'année 2024 en déficit d'investissement (stock) de 88 400 € et en équilibre en section de fonctionnement.

A l'issue des ventes de lots à venir, cette ZAE sera soldée à l'équilibre

ZAE de Cantegrit :

La ZAE de Cantegrit finit l'année 2024 en déficit d'investissement (stock) de 65.000 € et en équilibre en section de fonctionnement.

Il s'agit d'une vente à terme avec un versement annuel de 5.000 € pendant 9 années puis du solde.

A terme, cette ZAE, sera soldée à l'équilibre



**COMPTE ADMINISTRATIF
 BUDGET ANNEXE ZAE CANTEGRIT
 ANNEE 2024**

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président, Nombre de membres en exercice : 22
 A Morcenx-la-Nouvelle, le 12 février 2025 Nombre de membres présents : 17
 Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY Nombre de suffrages exprimés 20
 VOTE : Pour 20..... Contre 0..... Abst...0...
 Date de la convocation : 06 février 2025

Délibéré par le Conseil Communautaire en session *ORDINAIRE*

A Morcenx-la-Nouvelle, le 12 février 2025

Les membres du Conseil Communautaire :

NOM PRENOM	PRESENCE	NOM PRENOM	PRESENCE
Jérôme BAYLAC DOMENGETROY	Signature		
Paul CARRERE	Signature	Hélène COUSSEAU	Signature
Anaïs CADIS	Signature	Michel DOURTHE	Signature
Yannick VILLATORO	Signature	Martine GASTON	Signature
Nathalie MOMEN	Signature	Didier PLANCKE	Signature
Isabelle CANTEGREIL	Signature	Jean-Luc DUBROCA	Pouvoir à Monsieur Didier PLANCKE
Rose Marie ABRAHAM	Signature	Nicole DUCOUT	Signature
Christelle GUILHEMSAN	Signature	Frédéric PRADERE	Signature
Claude LABORDE	Pouvoir à Monsieur Paul CARRERE	Marc GAILLARD	Pouvoir à Madame Nicole DUCOUT
Daniel BIREMONT	Signature	Jean-Pierre REMY	Signature
Luc SCOGNAMIGLIO	ABS	Monique DUVIGNAU	Signature
Roxanne OLIVIER	Signature		

Le Président
 Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

